



MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

LA MINISTRE

Nos Réf. : DFP/2017/3165/M

Paris, le

30 JAN. 2017

Madame la Ministre, *chère Ségolène,*

Vous le savez, les scaphandriers d'Etat ne sont plus qu'une dizaine en France, dont une partie à Saint-Pierre-et-Miquelon. C'est une profession rude, les scaphandriers intervenant par tous les temps, même en plein hiver, dans une mer froide et souvent agitée, à des profondeurs pouvant atteindre plusieurs dizaines de mètres.

Pour eux, la sécurité est essentielle. Or, l'Archipel ne dispose pas de caisson de recompression, pourtant indispensable en cas d'accident de plongée. Si un incident devait survenir la seule solution serait de procéder à une évacuation sanitaire par avion vers Terre-Neuve. Cette évacuation prendrait plusieurs heures, dans des conditions de sécurité et de stabilité de l'état sanitaire du patient médiocres, sachant de plus que le transport par avion n'est pas recommandé en cas d'accident de plongée.

L'employeur, l'Etat en l'occurrence, doit assurer la sécurité de ses plongeurs. L'arrêté du 30 octobre 2012 relatif aux travaux subaquatiques effectués en milieu hyperbare prévoit l'obligation de disposer de moyens de secours adaptés sur place, ou alors de permettre l'évacuation sanitaire dans des conditions de sécurité satisfaisantes.

La Direction des Territoires, de l'Agriculture et de la Mer (DTAM) de Saint-Pierre-et-Miquelon, consciente de ses obligations en tant qu'employeur, a analysé la situation et a trouvé la solution qui correspondrait parfaitement aux besoins locaux et à l'isolement de l'Archipel : l'achat d'un caisson hyperbare projetable. Cette solution a été analysée et validée par le responsable de l'équipe plongée de la DTAM.

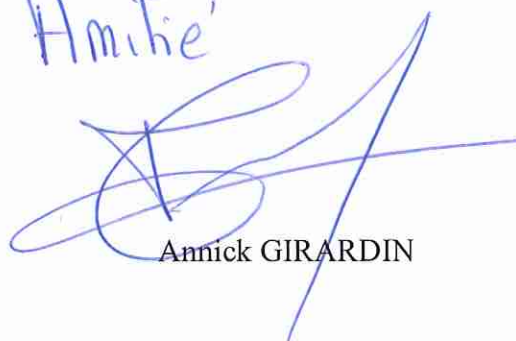
Madame Ségolène ROYAL  
Ministre de l'environnement,  
de l'Energie et de la mer chargée  
des relations internationales sur le climat  
Hôtel de Roquelaure  
246, Boulevard Saint Germain  
75007 PARIS

Le directeur de la DTAM a transmis la demande au bureau en charge de la prévention des risques de votre Ministère. Les modalités de mise en place d'un caisson et les moyens de financement sont actuellement en cours d'analyse.

C'est une situation urgente qui nécessite une réponse rapide. Un accident de plongée peut survenir à n'importe quel moment. Aussi, je tenais à vous en faire part personnellement afin que vous puissiez veiller à ce que cette demande soit analysée avec diligence et qu'une réponse favorable soit donnée par vos services.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, à l'assurance de ma meilleure considération.

Amitié'

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annick GIRARDIN